

Réf: Dossier N° : 19494

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « ENTREPRISE DE VOIRIES ET DE BATIMENTS » en
abrégé «E.V.B. »

Siège social : ABIDJAN - YOPOUGON N'DOTRE, BP 98 ANYAMA

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 30 Décembre 2015, et enregistrés au CEPICI le 04 Janvier 2016, il a été constitué une SARLU aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « **ENTREPRISE DE VOIRIES ET DE BATIMENTS** » en abrégé «E.V.B. ».

Objet: Bâtiments travaux publics, voirie, divers. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles, l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ; La prise en location-gérance de tous fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ; Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières, et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l' associé unique.

Siège social: ABIDJAN - YOPOUGON N'DOTRE, BP 98 ANYAMA

GERANT: Monsieur COULIBALY ADAMA.

RCCM: n°CI-ABJ-2016-B-044 du 04/01/2016 au Tribunal du Commerce

d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°012 du 04/01/2016

Pour Avis

Le CEPICI

